

Citation style

Tourelle, Valérie: Rezension über: Nicolas Offenstadt, Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans, Paris: Odile Jacob, 2007, in: Annales, 2008, 5.1 - Guerre et Paix, S. 1152-1153, DOI: 10.15463/rec.1189728846

First published: Annales, 2008, 5.1 - Guerre et Paix



Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

2 - Nicole BÉRIOU (dir.), *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise (1253-1277)*, Rome, École française de Rome, 2001.

Nicolas Offenstadt

Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans
Paris, Odile Jacob, 2007, 502 p.

Le livre de Nicolas Offenstadt est parcouru par une question majeure : suivant quels discours et selon quels rituels la paix pouvait-elle se conclure au Moyen Âge ? N. Offenstadt entend éclairer ici le rôle des Grands et des pacificateurs dans cette œuvre complexe que fut la recherche de la paix durant toute la guerre de Cent Ans. L'ouvrage se compose de quatre grandes parties : « Paix de Dieu et paix des hommes », « Figures de pacificateurs et perturbateurs de paix », « Les cérémonies de la réconciliation », « De la paix des princes à la paix du royaume ».

C'est le « bricolage de la paix » (p. 13) par les princes que celui-ci tente de décrypter, n'hésitant pas à faire de nombreuses comparaisons entre l'époque contemporaine et la fin du Moyen Âge. Parmi la multiplicité des relations diplomatiques qui sont tissées durant cette période, l'auteur a sélectionné une série de onze négociations et traités, tant dans les relations franco-anglaises de la guerre de Cent Ans, qu'entre les princes du royaume pendant la guerre civile : les conférences d'Avignon (1344), le traité de Guines (1354), le traité de Brétigny-Calais (1360), la rencontre d'Ardres (1396), le traité de Troyes (1420) pour les premières ; la paix de Chartres (1409), la paix d'Auxerre (1412), la paix d'Arras (1414-1415), la paix de Pouilly (1419), la paix d'Arras (1435) et l'accord de Péronne (1468) pour les secondes. Cet ensemble diplomatique a été accessoirement complété par d'autres accords, conférences secondaires ou autres pièces diplomatiques. Des ordonnances, plusieurs miroirs des princes et diverses chroniques achèvent l'ensemble documentaire.

L'analyse de ce corpus permet à l'auteur de dégager à la fois les caractéristiques des discours sur la paix et les pratiques rituelles qui les accompagnent. La signature d'un traité de

paix implique en effet la diffusion d'un double rituel : celui de la publication et celui du serment. N. Offenstadt s'interroge avec raison sur le concept de paix et les incertitudes de la notion de rite face à la multiplicité des pratiques qu'il rencontre : gestes répétés ou usages ritualisés ?

La définition de la paix au Moyen Âge, indique l'auteur, recèle en soi une difficulté conceptuelle, dès lors qu'on la rattache, ainsi qu'il le fait, à la cité chrétienne de la paix, comme une sorte d'objet idéal et religieux et, donc, à un état naturel, plutôt qu'à la résolution d'un conflit. Les cérémonies de la réconciliation traitées dans l'ouvrage sont pourtant directement rattachées à des périodes de trêves ou d'achèvement des guerres. Ces cérémonies, par la force symbolique qu'elles génèrent, révèlent avec une acuité particulière l'importance relative des lieux, des acteurs et des pouvoirs, qui constituent le tissu de la société médiévale. La liturgie de la paix – à travers les prières, les processions, l'Eucharistie partagée... – place comme il se doit l'Église au cœur de l'œuvre de paix. La paix « procède directement de Dieu », dont témoignent miracles, signes et prodiges qui peuvent accompagner les négociations de paix.

Les gestes qui l'entourent font eux davantage écho à l'expression de la sociabilité ou du lien social (le baiser, le lit ou le cheval partagé, la commensalité...) et ils s'inscrivent dans une émotion collective que traduisent par exemple les larmes de paix ou les cris de joie. Mais la paix est avant tout une relation entre pouvoirs, que l'on formalise (et l'on pourrait ajouter que l'on sacralise) par le serment qui unit dans une relation triangulaire le prince à Dieu, mais aussi à ses sujets. Les cérémonies de la paix se déroulent dans un cadre précis, au cœur de l'espace public, où se tiennent fêtes, feux de joie et toutes sortes de réjouissances (représentations théâtrales, danses, y compris des banquets donnés aux carrefours), et ce, dans l'environnement sonore des cris (« Noël, Noël ! ») et des cloches (il y a parfois une sonnerie de la *campana pacis*).

L'ambition affichée de N. Offenstadt était d'établir un inventaire des gestes et des discours de paix à la fin du Moyen Âge. Il y parvient par un énoncé construit à partir d'un

ensemble de règles. L'auteur étudie les logiques du discours de paix, qu'il distingue du discours de concorde (l'exemple du traité de Troyes de 1420 est traité comme une étude de cas, chap. 12). Pour le rite, « il n'y a pas de cérémonies types pour conclure la paix » (p. 307). La paix des Grands s'exprime à partir d'un ensemble de gestes symboliques limités, dont l'agencement offre une grande diversité de combinaisons. À un autre niveau, la paix des sujets est celle d'acteurs spectateurs, qui fêtent la paix et la jurent parfois. Dans cette dichotomie, la question du discours (discours de paix ou discours de concorde, les deux notions ne se recouvrant pas) relève du pouvoir et donc du roi. À travers les miroirs des princes et les ordonnances, les souverains se revendiquent comme pacificateurs.

Dès lors, à partir de quel moment la paix échappe-t-elle à la sphère du religieux pour devenir un objet politique ? L'auteur s'interroge sans répondre de façon formelle, la distinction s'imposant de façon plus claire au *xvi^e* siècle. Il souligne cependant que la paix intérieure de l'Occident est d'autant plus importante aux princes chrétiens qu'elle doit leur permettre de porter la guerre à l'extérieur, contre les Turcs en particulier.

L'auteur insiste par ailleurs sur un constat : le développement de l'État moderne et de l'écrit n'a pas relégué le geste et le rite comme des éléments d'archaïsmes antérieurs. À la fin du Moyen Âge, le langage gestuel et les pratiques rituelles forment une part essentielle de la communication politique : « si le rite occupe une telle place dans la conclusion de la paix à la fin du Moyen Âge, ce n'est pas simplement pour son caractère reproducteur de la tradition, mais aussi parce qu'il est un lien entre le pouvoir et les sujets » (p. 311). Les pratiques rituelles sont également utiles à la formation de l'opinion, qui apparaît comme « un acteur de la paix » face au pouvoir. À ce titre, l'espace public est largement investi par le souverain pour « dire la paix ».

À la fin du Moyen Âge, la paix se doit d'être appréhendée « comme un opérateur dynamique du lien social et de la constitution concurrentielle des identités politiques ». Le livre de N. Offenstadt, qui offre une lecture supplémentaire à la compréhension d'une

époque peu prisée, celle de la guerre de Cent Ans, confirme *in fine* qu'elle est dans ce domaine également une période de transition entre des modèles anciens et la progressive prééminence d'un pouvoir politique moderne. Il complète enfin une historiographie quelque peu délaissée en France sur l'histoire de la paix.

VALÉRIE TOUREILLE

Valérie Serdon

Armes du diable. Arcs et arbalètes au Moyen Âge

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 335 p.

Comme le souligne Philippe Contamine dans sa préface, ce livre, produit d'une thèse soutenue en archéologie médiévale, est destiné sans nul doute à devenir un ouvrage de référence. Valérie Serdon y traite en effet d'un sujet qui n'avait jamais été véritablement étudié dans sa globalité. L'ambition certes est large puisqu'il s'agit, pour tout l'Occident médiéval, de présenter non seulement la fonction de ces armes de trait – arcs et arbalètes –, mais aussi leur fabrication, leur commerce, le contexte social de leur mise en œuvre et, pour finir, l'idée qu'on s'en faisait, étant entendu que l'arbalète fut condamnée comme diabolique en 1139 par l'Église avant d'être finalement généralisée pour son efficacité militaire au *xiii^e* siècle.

Pour ce faire, les sources mobilisées ont été multiples, l'auteur manifestant une remarquable habileté à les croiser, les confronter aussi pour en apprécier la validité. Elles ont d'abord été archéologiques : ce sont plus de 3 000 objets, principalement des fers de trait – pointes de flèches et carreaux d'arbalètes – qui ont été examinés, collectés aussi bien sur des chantiers de fouilles (châteaux, habitations...) situés pour la plupart dans la France de l'Est et en Midi-Pyrénées que dans les musées.

V. Serdon en a tiré un classement typologique en 34 catégories, fondé sur la morphologie, la taille, le mode d'assemblage des pièces. Ont été aussi convoquées des sources iconographiques et textuelles. Les représentations d'arcs et d'arbalètes s'avèrent en effet nombreuses, réalisées sur différents supports